



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Title - Sujet Modules de quai flottant en béton	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7044-210340/A	Date 2022-06-22
Client Reference No. - N° de référence du client F7044-210340	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWY-041-9139
File No. - N° de dossier PWY-2-45038 (041)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Pacific Daylight Saving Time PDT on - le 2022-07-08 Heure Avancée du Pacifique HAP	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sezginalp (PWY), Kipp	Buyer Id - Id de l'acheteur pwy041
Telephone No. - N° de téléphone (604) 367-5341 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DFO - CCG SAR Facility - Hartley Bay, BC	

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver
British C
V6Z 0B9

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

Voici la première phase (phase 1) d'un concours à deux volets. La phase 1 évaluera les compétences de tous les soumissionnaires et la deuxième phase (phase 2) invitera les soumissionnaires retenus à la phase 1 à transmettre une soumission financière et technique pour le projet en fonction des devis et des dessins. Lors de l'attribution du marché à la phase 2, la liste de préqualification résultant de la première phase expirera et ne sera pas utilisée dans une autre demande de soumissions.

COMPTE RENDU :

Si un soumissionnaire souhaite obtenir une séance d'explications, il devrait communiquer avec la personne dont le nom figure sur la page couverture de l'appel d'offres dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de l'avis les informant du résultat de l'invitation. La confidentialité des renseignements relatifs aux autres soumissions sera préservée. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES PRÉQUALIFIÉS :

Aucune liste de soumissionnaires préqualifiés à la suite de la phase 1 sera diffusée. L'avis d'adjudication de marché pour le soumissionnaire retenu de la phase 2 sera affiché sur achatsetventes.gc.ca.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

Les soumissionnaires répondant au présent processus de sélection doivent soumettre leur soumission en deux phases. La soumission à la phase 1 doit porter uniquement sur les compétences et l'expérience du soumissionnaire. Après l'évaluation des soumissions, les soumissionnaires seront informés du résultat de leur qualification et du statut de l'appel d'offres. Les soumissionnaires de la phase 2 recevront une invitation à soumissionner pour l'évaluation financière et technique en fonction des devis et des dessins.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

Exigences obligatoires pour la phase deux

Le gouvernement du Canada s'engage à l'égard de la réconciliation avec les peuples autochtones et de réelles discussions avec ces derniers. Ce projet se déroulera sur le territoire traditionnel de la Première Nation des Gitga'at (ci-après « peuples autochtones »).

Dans le cadre de l'engagement du Canada à l'égard de la réconciliation avec les peuples autochtones, ce processus exige des soumissionnaires qu'ils incluent une exigence de participation des Autochtones (EPA) donnant aux peuples autochtones locaux des territoires traditionnels où se déroule le projet la possibilité de participer à l'exécution des travaux du gouvernement fédéral par la prestation de formation et d'apprentissage, de main-d'œuvre et de biens et de services par des entreprises autochtones (y compris la sous-traitance). Tous les soumissionnaires doivent fournir des avantages précis prévus pour les Autochtones et les entreprises autochtones détenues par les peuples autochtones susmentionnés pendant toute la durée du projet.

Par le passé, le Canada a réussi à renforcer les capacités des peuples autochtones et est heureux de continuer à travailler en collaboration avec les collectivités et les intervenants autochtones dans le cadre de tous les projets fédéraux.

2. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises à l'autorité contractante :

Nom : Kipp Sezginalp

Téléphone : 604-367-5341

Courriel : kipp.sezginalp@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Les demandes de renseignements doivent être reçues, par écrit, au moins sept (7) jours ouvrables avant la date de clôture de l'appel d'offres afin de donner assez de temps à l'autorité contractante pour y répondre.

3. PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

1. Présentation électronique des soumissions au moyen du service Connexion de la Société canadienne des postes

- a. Les soumissions doivent être transmises en utilisant le service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP). Les soumissions en format papier (remis en personne ou par la poste ou par messagerie) ou transmises par télécopieur ne seront pas acceptées dans le cadre de cette demande de soumission.
- b. La seule adresse courriel acceptable à utiliser avec le service Connexion de la SCP pour répondre à une invitation à soumissionner de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) est :

TPSGC.RPReceptiondessoumissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions envoyées directement à l'adresse courriel susmentionnée seront jugées non conformes et seront rejetées. On doit utiliser cette adresse courriel pour ouvrir une conversation du service Connexion de la SCP, comme il est indiqué au point « c » ou pour envoyer des propositions au moyen d'un message du service Connexion de la SCP si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP.

- c. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion de la SCP, le soumissionnaire doit :
- i. envoyer directement sa soumission uniquement à l'Unité de réception des soumissions précisée de SPAC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP; ou
 - ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions (afin de garantir une réponse) un courriel qui contient le numéro de la demande de propositions à l'Unité de réception des soumissions précisée de SPAC pour demander d'ouvrir une conversation du service Connexion de la SCP. Les demandes d'ouverture de conversation du service Connexion de la SCP reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- d. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant un service Connexion de la SCP à l'Unité de réception des soumissions précisée dans la demande de propositions, un agent de l'Unité de réception des soumissions lancera une conversation dans le service Connexion de la SCP. La conversation du service Connexion de la SCP créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder et à répondre au message dans la conversation. Le soumissionnaire sera alors en mesure de transmettre sa soumission à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres.
- e. Si le soumissionnaire utilise sa propre licence pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation du service Connexion de la SCP ouverte pendant au moins trente (30) jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres.
- f. Le numéro de la demande de soumissions doit être indiqué dans le champ réservé aux messages du service Connexion de la SCP lors de toutes les transmissions électroniques.
- g. Veuillez noter que l'utilisation du service Connexion de la SCP exige une adresse postale canadienne. Si un soumissionnaire n'a pas d'adresse canadienne, il peut utiliser l'adresse de l'Unité de réception de la soumission indiquée dans la demande de propositions pour s'inscrire au service Connexion de la SCP.
- h. Pour les soumissions transmises par le service Connexion de la SCP, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception de la soumission. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
- i. la réception d'une réponse brouillée, corrompue ou incomplète;
 - ii. l'indisponibilité ou le mauvais état du service Connexion de la SCP;
 - iii. l'incompatibilité entre l'appareil utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. un retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
 - v. un défaut de la part du soumissionnaire de bien déterminer la soumission;
 - vi. l'illisibilité de la soumission;
 - vii. la sécurité des données contenues dans la soumission;
 - viii. l'incapacité de créer une conversation électronique à l'aide du service Connexion de la SCP.
- i. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation du service Connexion de la SCP, peu importe si la conversation a été lancée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception

des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de la soumission et non si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.

- j. Les soumissionnaires doivent s'assurer d'utiliser la bonne adresse courriel lorsqu'ils amorcent une conversation dans le service Connexion de la SCP ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions, et ils ne doivent pas se fier à l'exactitude de l'adresse indiquée dans le système Connexion de la SCP.
- k. Une soumission transmise par le service Connexion de la SCP constitue la soumission officielle du soumissionnaire.

4. COENTREPRISES

1. Une coentreprise est une association d'au moins deux parties qui regroupent leurs fonds, leurs biens, leurs connaissances, leur expertise ou d'autres ressources dans une entreprise commerciale conjointe, parfois appelée consortium, pour présenter une proposition commune en vue de répondre à un besoin. Les soumissionnaires qui présentent une proposition à titre de coentreprise doivent indiquer clairement qu'ils forment une coentreprise et fournir les renseignements suivants :
 - a. le nom de chaque membre de la coentreprise;
 - b. le numéro d'entreprise – approvisionnement de chaque membre de la coentreprise;
 - c. le nom du représentant de la coentreprise, c'est-à-dire le membre choisi par les autres membres pour les représenter, s'il y a lieu;
 - d. le nom de la coentreprise, s'il y a lieu.
2. Si les renseignements contenus dans la soumission ne sont pas clairs, le soumissionnaire devra fournir les renseignements à la demande de l'autorité contractante.
3. La soumission et tout contrat subséquent doivent être signés par tous les membres de la coentreprise à moins qu'un membre ait été nommé pour représenter tous les membres de la coentreprise. L'autorité contractante peut, en tout temps, demander à chaque membre de la coentreprise de confirmer que le représentant a reçu les pleins pouvoirs afin d'agir à titre de représentant pour les besoins de la DP et de tout contrat subséquent. Si un contrat est attribué à une coentreprise, tous ses membres seront conjointement et solidairement responsables de l'exécution du contrat subséquent.

5. LIMITE QUANT AU NOMBRE DE SOUMISSIONS

1. Un soumissionnaire ne peut déposer plus d'une soumission. Cette contrainte s'applique également aux personnes ou aux entités, dans le cas d'une coentreprise. Un soumissionnaire (ou dans le cas d'une coentreprise, toute personne ou entité) qui dépose plus d'une soumission verra toutes ses soumissions rejetées sans être examinées.
2. On entend par « coentreprise » une association de deux ou plusieurs parties réunissant leurs moyens financiers, leurs biens, leurs connaissances, leurs compétences, leur temps ou d'autres ressources dans une entreprise commune, en s'engageant à en partager les bénéfices et les pertes, chacune exerçant sur l'entreprise un certain contrôle.
3. Ne constitue pas un accord de coentreprise une convention selon laquelle le Canada conclut un contrat directement avec une entreprise principale qui peut faire appel à des sous-traitants pour assurer certaines tranches des services. Par conséquent, différents soumissionnaires peuvent proposer d'inclure dans leur équipe un même sous-traitant. Le soumissionnaire déclare alors que les sous-traitants en question lui ont donné par écrit l'autorisation de proposer leurs services dans le cadre du travail à exécuter.
4. Sans égard à l'alinéa 3 ci-dessus, afin d'éviter les conflits d'intérêts apparents ou effectifs, un soumissionnaire ne doit pas inclure dans sa soumission un autre soumissionnaire comme membre de son équipe à titre de sous-traitant.
5. Toutes les coentreprises constituées en vue de fournir des services professionnels ou tout autre genre de services doivent respecter intégralement les exigences des lois provinciales ou territoriales afférentes, dans la province ou le territoire où se déroulera le projet.

6. COORDONNÉES DU SOUMISSIONNAIRE

Nom légal : _____

Nom commercial (si applicable) : _____

Nom de la personne-ressource : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (dactylographiés ou en caractères d'imprimerie) : _____

Signature : _____

FORMULAIRE DE QUALIFICATION DE LA PHASE 1

DESCRIPTION DU PROJET :

Pêches et des Océans Canada (MPO) a demandé à un entrepreneur en cale sèche de construire, dans le cadre d'un autre appel d'offres, deux (2) quais flottants en béton de type I Quad à partir de la trousse de dessins normalisés de Ports pour petits bateaux, une secteur Pêches et Océans Canada. L'appel d'offres pour le quai flottant en béton a été lancé par le représentant ministériel du MPO en 2019. Les deux quais en béton sont temporairement amarrés dans le port de Steveston à Richmond. Ces deux quais doivent être transportés à Hartley Bay dans le cadre des travaux prévus dans le présent dossier d'appel d'offres et amarrés conformément aux plans de conception dans le cadre de la phase 2.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

À la clôture de la soumission de la phase 1, le soumissionnaire doit :

- a) satisfaire aux exigences obligatoires ci-après.

Exigences obligatoires :

- O1 – O3

Si le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements demandés ci-dessous, il sera disqualifié et aucune autre considération ne lui sera accordée et la soumission sera considérée comme non recevable :

MÉTHODE DE SÉLECTION :

Une offre doit être conforme aux exigences obligatoires pour être déclarée recevable lors de la phase 1. Répondre « non » à l'une ou l'autre des exigences obligatoires ci-dessous rendra votre soumission non conforme et sa soumission sera rejetée à la soumission.

N°	Exigence obligatoire	Respectée (oui/non)
O1	Avez-vous de l'expérience de l'infrastructure du bâtiment dans un milieu maritime (exemple- construction d'une pile en acier appuyé quai ou à une jetée)?	

N°	Exigence obligatoire	Respectée (oui/non)
O2	Avez-vous un chef de chantier ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans des projets <u>connexes</u> en tant que chef de chantier?	

N°	Exigence obligatoire	Respectée (oui/non)
O3	Avez-vous un gestionnaire de projet ayant au moins dix (10) ans d'expérience <u>connexe</u> en tant que gestionnaire de projet?	